



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR8201761 - Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">6</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201761	1.3 Appellation du site Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 01/07/2017	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019826126](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019826126)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 4,44083°

**Latitude** : 45,30833°

### 2.2 Superficie totale

351 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
42	Loire	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
42139	MARLHES
42172	PLANFOY
42224	SAINT-GENEST-MALIFAUX
42280	SAINT-REGIS-DU-COIN
42287	SAINT-SAUVEUR-EN-RUE
42329	VERSANNE (LA)

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3130</a> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,01 (0 %)		G	D			
<a href="#">4030</a> <i>Landes sèches européennes</i>		47,67 (13,62 %)		G	A	C	B	A
<a href="#">5120</a> <i>Formations montagnardes à Cytisus purgans</i>		2,6 (0,74 %)		G	C	C	B	C
<a href="#">5130</a> <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		1,19 (0,34 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6230</a> <i>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	3,43 (0,98 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		23,21 (6,63 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		1,83 (0,52 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		5,1 (1,46 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6520</a> <i>Prairies de fauche de montagne</i>		12,61 (3,6 %)		G	B	C	B	A
<a href="#">7110</a> <i>Tourbières hautes actives</i>	X	4,21 (1,2 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">7120</a> <i>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</i>		1,16 (0,33 %)		G	A	C	B	A
<a href="#">7140</a> <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		1,09 (0,31 %)		G	B	C	B	A
<a href="#">7150</a>		0,03		G	C	C	C	C



Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion		(0,01 %)						
<b>91D0</b> Tourbières boisées	X	9,35 (2,67 %)		G	A	C	B	B
<b>9120</b> Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )		12,02 (3,43 %)		G	B	C	B	B
<b>9410</b> Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin ( <i>Vaccinio-Piceetea</i> )		3,06 (0,87 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		<i>Triturus alpestris</i>			i	P							X



A		<a href="#">Triturus helveticus</a>			i	P						X
A		<a href="#">Triturus vulgaris</a>			i	P						X
A		<a href="#">Bufo bufo</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Pernis apivorus</a>			i	P					X	
B		<a href="#">Circaetus gallicus</a>			i	P					X	
B		<a href="#">Circus cyaneus</a>			i	P					X	
B		<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>			i	P					X	
B		<a href="#">Lullula arborea</a>			i	P					X	
B		<a href="#">Lanius collurio collurio</a>			i	P					X	
P		<a href="#">Drosera rotundifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Lycopodium clavatum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Vaccinium oxycoccos</a>			i	P						X
R		<a href="#">Lacerta agilis</a>			i	P	X		X		X	
R		<a href="#">Lacerta viridis</a>			i	P	X					X
R		<a href="#">Lacerta vivipara</a>			i	P						X
R		<a href="#">Podarcis muralis</a>			i	P	X		X		X	
R		<a href="#">Natrix natrix</a>			i	P			X		X	
R		<a href="#">Vipera berus</a>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	31 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	23 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	24 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0 %

### Autres caractéristiques du site

Situé à l'extrême sud du département de la Loire, le massif du Pilat marque la bordure orientale du Massif central. Le secteur concerné correspond à un haut plateau granitique aux reliefs arrondis.

Il s'agit d'une zone où alternent pâturages et forêts. Les activités agricoles (élevage) et forestières marquent fortement ce paysage.

Les tourbières du Pilat et les landes de Chaussitre sont des écosystèmes qui se sont développés dans des conditions climatiques, pédologiques et anthropiques particulières. La création des étangs de Prélager et le pâturage sur le crêt de Chaussitre notamment sont liés à des usages anciens de ces espaces, qui tendent à régresser. La sensibilisation des collectivités locales a permis d'ores et déjà d'engager des actions de préservation et de restauration de certains habitats.

Vulnérabilité : - Risque de modification du fonctionnement hydraulique des milieux tourbeux pouvant entraîner leur disparition (par drainage).

- Forte régression des hêtraies en dessous de 800 mètres dans le massif du Pilat ces dernières décennies.

- Risque de fermeture des milieux ouverts (landes, tourbières, milieux associés...) par abandon des pratiques agricoles actuelles adaptées à ces milieux.

- Préservation des Hêtraies qui ont connu une forte régression dans le massif du Pilat ces dernières décennies

Depuis 1999, le Crêt de Chaussitre et la Tourbière de Gimel bénéficient d'un statut de Réserve Biologique Dirigée, ces espaces de propriété communale étant placés sous le régime forestier. La surface concernée par ce statut de protection correspond à environ 50% de la totalité du site.

### 4.2 Qualité et importance

Ce plateau correspond au point de départ d'un réseau hydrographique important, marqué par la présence de tourbières en tête de bassin. Ces dernières sont pour la plupart situées en milieu forestier (hêtraie-sapinière).

Le Crêt de Chaussitre est couvert par une lande à Callune et Myrtille diversifiée, où le pâturage laisse apparaître une pelouse à nard.

Les tourbières recèlent une végétation rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores. Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau participent à la régulation des débits des cours d'eau.



Depuis 1999, le crêt de Chaussitre et la tourbière de Gimel bénéficient d'un statut de Réserve Biologique Dirigée, ces espaces de propriété communale étant placés sous le régime forestier. La surface concernée par ce statut correspond à environ 40% de la totalité du site.

Le site est menacé par :

- le risque de modification du fonctionnement hydraulique des milieux tourbeux pouvant entraîner leur disparition (par drainage).
- la forte régression des hêtraies en dessous de 800 mètres dans le massif du Pilat ces dernières décennies.
- le risque de fermeture des milieux ouverts (landes, tourbières, milieux associés, ...) par abandon des pratiques agricoles actuelles adaptées à ces milieux.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des repercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A08	Fertilisation		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A03	Fauche de prairies		I
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%



Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

## 4.5 Documentation

- Plan de gestion de la Réserve biologique dirigée 1998 - 2006, ONF Loire, 1998.
  - Etude de diagnostic des étangs de Prélager - PNR du Pilat, Mai 1996.
  - Document d'objectifs du site "Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre" - DDAF Loire, 2003.
- : [http://www.rdbrmc-travaux.com/basedreal/fiche\\_sic.php?statut=ZSC&sic=L09](http://www.rdbrmc-travaux.com/basedreal/fiche_sic.php?statut=ZSC&sic=L09)

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	50 %
80	Parc naturel régional	100 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
23	Chaussitre et Gimel	+	50%
80	Pilat	-	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

**OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION** (définis en concertation avec les acteurs locaux) :

- Maintenir les milieux ouverts, notamment les prairies et les landes, par une gestion agricole adaptée (débroussaillage, pâturage).
- Prévenir le boisement des tourbières et leur évolution vers des stades forestiers, en contrôlant les accrues naturels et en encourageant le non boisement de ces milieux très peu productifs.
- Préserver le fonctionnement hydraulique des tourbières.
- Garantir la préservation des hêtraies.
- Organiser la fréquentation, afin de limiter son impact sur ces milieux naturels fragiles.
- Maintenir le milieu et la tranquillité nécessaires à de nombreuses espèces animales et végétales remarquables et protégées.

**INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :**

- Contrats d'agriculture durable (CAD) et contrats Natura 2000.





- Politique "Espaces Naturels Sensibles" du Département de la Loire.
- Réserve biologique dirigée de Gimel.
- Site écologique prioritaire du Parc naturel régional du Pilat.

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : PNR du Pilat

Adresse : Moulin de virieu - 2 rue Benaÿ 42410 Pélussin

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201761  
Lien :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0523854/2003-document-d-objectifs-natura-2000-tourbieres-du-pilat-et-landes-de-chaussitre-fr8201761](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523854/2003-document-d-objectifs-natura-2000-tourbieres-du-pilat-et-landes-de-chaussitre-fr8201761)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs du site a été validé le 11/02/03. L'opérateur était le Parc naturel régional du Pilat.

Ce document prévoit 23 actions, dont la mise en place et la poursuite d'actions agro-environnementales. En effet une partie du site (Crêt de Chaussitre, Etangs de Prélager, Tourbière de Gimel) est englobée dans un Site Ecologique Prioritaire du Parc naturel régional du Pilat sur lequel a été mis en place depuis 1993 un plan de gestion. Ce dernier concerne plus spécifiquement le Crêt de Chaussitre et la Tourbière de Gimel.

La mise en place d'une estive à brebis, l'implantation de prairies de fauche, des travaux de déboisement sélectif et des actions de valorisation pédagogique sont les principales actions prévues par ce plan de gestion.

Les actions agro-environnementales sont confiées à des agriculteurs qui ont pu bénéficier de 1996 à 2001 de contrats "Opération locale" sous réserve du respect d'un cahier des charges.

Le document d'objectifs prévoit également :

- de la contractualisation, voire de l'acquisition, pour les tourbières et les hêtraies. Pour ces milieux peuvent être mobilisées des aides du Conseil Général de la Loire dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.
- l'harmonisation et la prise en compte des objectifs de conservation dans les documents de planification et d'aménagement. Ainsi des zonages spécifiques pourront être prévus dans les plans d'urbanisme (zones paysagères applicables aux espaces ouverts et aux hêtraies par exemple).